

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 23 juin 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Etaient présents :

COLLEGE			REPRESENTANTS		
		NOM PRENOM			
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain		
2.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain		
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie		
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland		
5	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé		
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique		
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles		
8.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry		
9.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel		
10.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial		
11.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi		
12.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre		
13.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain		
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis		
15.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre		
16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno		
17.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice		
18.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain		
19.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François		
20.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine		
21.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick		
22.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert		
23.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David		
24.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice		
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri		
26.	EPCI	GOBE	Alain		
27.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith		
28.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand		
29.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine		
30.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves		
31.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel		
32.	EPCI	GUILLEMOT			
33.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-François		
34.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Jean-Luc Hervé		
35.	CU CAEN LA MER	HUREL	7.01		
36.	COEUR DE NACRE	JOUY	Sylvain		
37.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Franck		
38.	EPCI		Théophile		
39.	CU CAEN LA MER	LAGALLE LANGLOIS	Philippe		
40.	BAYEUX INTERCOM		Jérôme		
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier		
42.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe		
43.	CU CAEN LA MER	LE MAZIER	Michel		
44.		LE PIFRE	Sophie		
	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert		
45.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc		
46.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude		
47.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles		
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul		
49.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean		



50.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
52.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
53.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
54.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
55.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
56.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
57.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
59.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
60.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIÉ	PATINET	Sébastien
61.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
62.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
63.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
64.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
65.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
66.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
67.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
68.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
69.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
70.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
71.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
72.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
73.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
74.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
75.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
76.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
77.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig
78.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés:

COLLECE		REPRESENTANTS	
COLLEGE		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
7.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
11.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
12.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
13.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
14.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
15.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
16.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCHÍO	Jean-Pierre
20.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
21.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
22.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
26.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
27.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
28.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
29.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
30.	EPCI	GUERIN	Daniel
31.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie



32.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
33.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
34.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
35.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
36.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
37.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
38.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
39.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
41.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
42.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
43.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
44.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
45.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
46	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
47.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
48.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
49.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
50	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
51.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
53.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
54.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
55.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
56.	EPCI	SAINT LO	Patrick
57.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
58.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
59.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir		COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE	
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	
2.	Abderrahman BOUJRAD	CINGAL - SUISSE NORMANDE	GERMAIN Patrice	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	
3.	Alain DESMEULLES	CU CAEN LA MER	VÉRET Jean-Luc	SEULLES - TERRE ET MER	
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI	
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI Pierre	LISIEUX NORMANDIE	
6.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER	
7.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER	
8.	Jean-Pierre MONTAIS	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT Alain	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	
9.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER	
10.	Thierry SAGET	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE	

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	148	78	10	88

^{*} Démission de Jean-Claude GAUDE de Touques, de Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (CLE de CŒUR COTE FLEURIE), de Frédéric LAFONTAINE de Barbery (CLE de CINGAL-SUISSE NORMANDE) et de Yann PAGNY de Mouen (CLE de la CU Caen la mer).



ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce Comité Syndical. Elle remercie chacun d'entre eux pour cette mobilisation qui permet d'atteindre le quorum.

ORDRE DU JOUR

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 23 juin dernier.

> Rapport de la Présidente :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023,
- Compte-rendu des décisions de la Présidente,
- Etat des adhésions et transferts de compétences,
- Validation du Schéma Directeur des IRVE par la Préfecture,
- Agenda, achat d'énergie
- Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes.

> Instances / Gouvernance :

Mise à jour de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - CCSPL.

Concessions Gaz :

- Rapports de contrôle 2022 (données 2021) ANTARGAZ ENERGIES et PRIMAGAZ,
- Accord de méthode relatif aux discussions à engager en vue du renouvellement du traité de concession pour le service public de la distribution publique de gaz naturel,
- Raccordement installations d'injection de biométhane :
 - Avenants aux DSP 2007 et 2008 ANTARGAZ ENERGIES
 - 2 conventions de rattachement d'ouvrage.

> Finances:

- Durée d'amortissement de biens,
- Programmation Pluriannuelle d'Investissement AP/CP,
- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.

Plan Stratégique 2021-2026 – Bilan à mi-mandat

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques,
- Monsieur Rémi BOUGAULT, 2ème Vice-président en charge des concessions Electricité et Gaz,
- Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services,
- Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur du Département Transition Energétique, dont elle annonce la nomination en tant que Directeur Général des Services, au départ en retraite de Monsieur Bruno DELIQUE le 1^{er} octobre prochain.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie d'ISIGNY-OMAHA INTERCOM, est nommé secrétaire de séance.



RAPPORT DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2023

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023, transmis aux représentants, en annexe A de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023, sans aucune observation.

MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente confirme que, conformément à l'ordre du jour de la séance, des décisions d'intérêt commun et des décisions d'intérêt spécifique relatives à la compétence Gaz seront soumises à l'approbation du Comité Syndical.

Madame la Présidente propose d'utiliser le vote à main levée, en rappelant que :

- tous les collèges pourront s'exprimer sur les votes d'intérêt commun ;
- tous les collèges à l'exception du collège des EPCI et du collège des communes de la Communauté Urbaine, membres du syndicat, pourront s'exprimer pour la compétence Gaz.

Le Comité Syndical valide le vote à main levée.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions prises, depuis le 30 mars, en vertu de la délégation du Comité Syndical, à savoir :

			Objet	
	Conseil en	Niveau 1	Adhésion des communes de Bavent et Fontenay-le-Marmion.	
Transition	Energie Partagé	Niveau 2	Adhésion des communes des Monts d'Aunay et de Bénerville-sur-Mer	
Energétique	Compétence Cor Transition En		Validation du financement des plans d'actions 2023 de Trévières et de Valdallière	
	Audit énergétique	(dans le cadre	d'un CEP niveau 2) - Aides financières - Trévières et Cléville	
Finances	Virements de crédits n°1-2023 et n°2-2023 – Budget principal			
Mobilité bas carbone	Acquisition de véhicules électriques - Aides financières - Commune de Mézidon Vallée d'Auge			

Ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du Recueil des actes administratifs.

Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 30 mars 2023.



ADHESIONS ET TRANSFERTS DE COMPETENCES

Depuis le Comité Syndical du 30 mars 2023, le Bureau Syndical, lors de ses séances des 5 mai et 9 juin 2023 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE a été chargée de les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques que pour tous les contrats qui y sont attachés. Il s'agit des transferts suivants :

047	LANDES-SI	JR-AJON
GAZ	SULI	_Y
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHAGEABLES (IRVE)	ABLON	LA BAZOQUE
	AMFREVILLE	NONANT
	AURSEULLES	SAINT-MARCOUF
	ESQUAY-SUR-SEULLES	SALLEN
	GRAYE-SUR-MER	TRUNGY
	GUERON	VAL DE DRÔME

Au vu de l'ensemble de ces décisions, l'état actuel des **527 collectivités adhérentes** au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	
480 communes	454 communes	48 communes	
1 intercommunalité	9 intercommunalités		

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables	
120 communes	200 communes	25 communes	
1 intercommunalité	1 intercommunalité	3 intercommunalités	

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes	1 commune

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES IRVE PAR LA PREFECTURE

Madame la Présidente rappelle qu'après plus de 10 mois de concertation, le schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SD IRVE) a été adopté par le Comité Syndical du 30 mars dernier.

Ce document est une stratégie de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour les communes du Calvados à horizon 2027. Il a été élaboré en concertation avec les différents acteurs de la mobilité du territoire, interrogés pour évaluer les enjeux et besoins futurs.

Il a été transmis le 12 avril 2023 au préfet du Calvados pour validation.



Par courrier en date du 9 juin, le syndicat a reçu des services de la Préfecture du Calvados un avis favorable sur le dossier, le Préfet se félicitant « de l'implication du syndicat dans le déploiement de ce schéma indispensable au développement du véhiculé électrique ».

Pour rappel, ce schéma directeur prévoit, à l'initiative des collectivités et du SDEC ÉNERGIE, l'implantation de 1 000 points de charges publics supplémentaires. Ce projet de déploiement repose sur un double principe, celui de renforcer notablement le maillage actuellement en service pour répondre au développement de ce mode de déplacement, mais aussi de tenir compte des initiatives privées qui se renforcent et qui vont notablement compléter le dispositif.

Pour les communes ayant transféré la compétence, l'installation des bornes est entièrement prise en charge par le SDEC ÉNERGIE pour 2023 et représente un montant total d'investissement d'environ 1 million d'euros la première année.

Le détail, par commune du SD IRVE est disponible sur le site du SDEC ÉNERGIE : https://www.sdec-energie.fr/schema-directeur-pour-les-infrastructures-de-recharge-pour-vehicules-electriques-sdirve

Madame la Présidente confirme que le syndicat et ses membres peuvent se féliciter de cette démarche participative exemplaire. Ce schéma témoigne de la volonté forte du SDEC ÉNERGIE de poursuivre le travail engagé depuis de longues années. C'est sous la Présidence de Monsieur Henri GIRARD, que les travaux ont débuté pour mailler le département suite à la réponse à un appel à projets de l'ADEME à l'époque.

Compte tenu des pratiques et du contexte climatique, le syndicat se devait d'entrer dans une nouvelle ère et c'est dans ce sens que le schéma proposé et validé portera plus d'1M€ d'investissement pour faciliter l'électro mobilité.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

MARCHES DE L'ENERGIE

Madame la Présidente précise que le contexte du nouvel accord-cadre pour la mise en œuvre de marchés subséquents sera différent cette année et que le syndicat reste très attentif à l'évolution des cours de l'énergie.

En effet, le syndicat a, jusque-là, pu procéder à ses achats d'énergies, bien en amont de la flambée des cours à des coûts bien moindre que ceux pratiqués aujourd'hui.

Le SDEC ÉNERGIE va donc maintenant devoir prendre en compte ces nouvelles valeurs du coût de l'énergie, ce qui va impacter considérablement les budgets de chacun des membres.

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que l'accord-cadre actuel prenant fin au 31 décembre 2023, une nouvelle consultation a été lancée pour une période de 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres du 18 avril 2023 a décidé l'attribution de l'accord-cadre et le 15 juin dernier, le marché Subséquent n°1 de 2024 a été attribué, comme suit :

Lot 1 - Contrats < 36 kVA	Lot 2 - Contrats >36 kVA	Lot 3 - Gaz
XELAN (Octopus Energy)	TOTAL Energies	TOTAL Energies

La valeur des prix pour 2024 n'est pas encore connue mais, sur la base de la formule connue, la simulation pour chaque lot au 15 juin dernier pourrait être la suivante :



	Simulation des variations de prix (Hypothèse d'achat au 15/06)
Lot 1 Contrats < 36 kVA	Prix du kWh simulé avec l'offre de Xelan = 25.7 c€ Prix du kWh avec le marché spécifique (EkWateur 2023) = 71 c€ / kWh Prix du kWh avec le marché actuel (EDF 2023) = 12.5 c€ / kWh
Lot 2 Contrats > 36 kVA	Prix du kWh <u>simulé</u> avec l'offre de Total Energies = 27.5 c€ Prix du kWh avec le marché actuel TotalEnergies 2023 = 4.4 c€ / kWh
Lot 3 Gaz	Prix du kWh <u>simulé</u> avec l'offre de Total Energies = 7.4 c€ Prix du kWh avec le marché spécifique (EkWateur 2023) = 25 c€ / kWh Prix du kWh avec le marché actuel (EDF 2023) = 6 c€ / kWh

Monsieur Alban RAFFRAY confirme que pendant les deux années écoulées, le syndicat, en achetant l'énergie par anticipation, a permis au groupement de bénéficier de tarifs relativement bas alors que, dans le même temps les marchés augmentaient très fortement (Ex : passage de 40 €/kWh début 2021 à 1 600 €/kWh l'été dernier).

La tendance sur les marchés est légèrement à la baisse. Il est à espérer que cela se poursuive pour permettre des prises de position durant l'été, assurant une maîtrise des achats pour 2024.

La Commission d'Appel d'Offres se réunira chaque semaine pour ce faire.

Dès la rentrée, un retour sur les prix ainsi obtenus sera proposé aux membres du groupement pour leur permettre de préparer au mieux leurs budgets 2024.

Suite à une interrogation dans la salle relative au bouclier tarifaire, Monsieur Alban RAFFRAY précise qu'il est encore possible d'en bénéficier cette année. En revanche, pour 2024, à ce jour, il n'est pas possible de garantir la reconduction de cette disposition.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

AGENDA DU COMITE SYNDICAL

> Assemblées plénières

Pour permettre à chacun de s'organiser au mieux et de réserver, notamment, les dates de réunions du Comité Syndical à l'avance, Madame la Présidente rappelle les prochaines dates de ces séances, à savoir :

- Jeudi 12 octobre 2023 9h30 à 11h dans la Grange aux Dîmes de l'Abbaye d'Ardenne (Saint-Germain-la-Blanche-Herbe), avant de débuter une journée autour de la présentation du bilan à mi-mandat du plan stratégique et de tables rondes, avec cocktail déjeunatoire,
- Jeudi 14 décembre 2023 14h00 CCI Caen Normandie St Contest.

Normandie Energies Tour – NET 2023

Madame la Présidente rappelle que la 7^{ème} édition du Normandie Energies Tour aura lieu le samedi 16 septembre 2023.



Après le Rallye des Conquérants en 2016, puis le Rallye des Gourmands en 2017, le Rallye des Marins d'eau douce en 2018, le Rallye des Libérateurs en 2019, le Rallye Pommes et Crevettes en 2021 et le Rallye des Bocains l'an dernier, cette nouvelle édition conduira les équipages sur les routes du Bessin et du Cotentin.

Rendez-vous incontournable des adeptes de la voiture électrique, GNV et hydrogène, ce rallye permet de mettre en valeur notre département, de le (re) découvrir au travers de petites routes insolites, au rythme de quizz et de challenges permettant aux participants de passer de bons moments de convivialité.

En s'inscrivant sur le site internet du syndicat, c'est un moyen pour les communes de rappeler tout l'intérêt qu'elles portent à ce mode de transport bas carbone.

Madame la Présidente invite les collectivités à engager une équipe permettant de montrer l'engagement de tous à soutenir ce mode de déplacement bas carbone tout en passant une agréable journée.

Commissions Locales d'Energie - CLE

Les prochaines Commissions Locales d'Energie se réuniront, cette année, entre le 6 et le 15 novembre.

Suite au bilan positif dressé au Bureau Syndical du 4 novembre 2022 sur le nouveau format des CLE expérimenté en octobre 2022, ces prochaines assemblées locales s'organiseront dans les mêmes conditions, à savoir :

- 6 à 7 réunions réunissant chacune une ou plusieurs CLE, qui se tiendront en matinée.
- Quelles que soient les CLE, une thématique générale sera dupliquée localement, sous forme de visites sur sites, permettant des partages d'expérience diverses et variées et de susciter l'envie de monter de nouveaux projets; cette année, la thématique fédératrice sera: la production photovoltaïque;
- Chaque visite sera prolongée d'une réunion de courte durée en salle ;
- En marge des visites et du moment de convivialité du midi, des temps d'échanges personnalisés avec les équipes du syndicat seront organisés sur des thématiques d'actualité : travaux, achats d'énergie, mobilité, efficacité énergétique, production d'énergie renouvelable...

Le but de ces prochaines réunions de proximité est de démontrer que les projets se réalisent localement ; il est donc important que les élus participent et soient présents, acteurs et moteurs.

Par ailleurs, ces réunions permettront l'organisation d'élections intermédiaires suite aux démissions de représentants au Comité Syndical, entrainant la vacance de postes.

Sont concernés, à ce jour, les secteurs de Cœur Côte Fleurie et de Cingal-Suisse Normande, pour le remplacement de :

- Jean-Claude GAUDE de Touques (Cœur Côte Fleurie),
- Nadine LAMBINET-PELLE de Saint-Gatien-des-Bois (Cœur Côte Fleurie),
- Frédéric LAFONTAINE de Barbery (Cingal-Suisse Normande).

Le Comité Syndical prend acte de ces prochaines échéances et prochains événements.

DECOMPTE DES PRESENTS

Madame la Présidente annonce l'état des présents :



A l'ouverture de la séance :	Votes d'intérêt commun	Votes spécifique relatif à la compétence gaz	
Représentants	152	144	
Représentants en exercice	148	140	
Quorum atteint à partir de	75	71	
Présents	78	74	
Pouvoirs	10	10	
Total des votants	88	84	

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à MM. Alain DOUARD (Cambes-en-Plaine) et Sylvain HUREL (Démouville), nouveaux représentants de la Communauté Urbaine et annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement délibérer.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Madame la Présidente rappelle l'historique de ce contrôle.

Par courrier en date du 28 avril 2022, la Chambre Régionale des Comptes Normandie a informé le SDEC ÉNERGIE de l'ouverture d'une procédure de contrôle des comptes et de la gestion du syndicat pour les exercices 2017 à 2021.

Le contrôle ne se limitait pas au seul domaine financier et comptable. Cet examen portait sur la régularité, mais également sur la qualité de la gestion du syndicat.

Les 250 questions posées ont nécessité la production de plusieurs milliers de fichiers et de renseigner de très nombreux tableaux Excel ; tout cela ayant été fait en mai et juin 2022.

Une ordonnance de décharge des deux trésoreries concernées sur la période a été produite par les deux magistrats en charge du contrôle.

Par ailleurs, un contrôle sur place et sur pièces a été organisé toute la journée du 21 septembre 2022.

M. Jacques LELANDAIS, Président du syndicat sur une des périodes du contrôle, et Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, actuelle Présidente, ont bénéficié d'un premier retour oral, respectivement les 18 et 27 octobre 2022.

La Chambre Régionale des Comptes a adressé au SDEC ÉNERGIE un rapport d'observations provisoires le 10 janvier 2023, auquel le syndicat a été invité à répondre dans un délai d'un mois.

La réponse à ce rapport provisoire a ainsi été produite le 10 février 2023.

Le 16 mai 2023, la Chambre Régionale des Comptes a communiqué au SDEC ÉNERGIE son rapport d'observations définitives, auquel le syndicat a apporté une réponse le 13 juin 2023.

Conformément à l'article L. 243-5 du Code des juridictions financières, le syndicat a l'obligation de communiquer ce rapport intégrant ses réponses écrites, à l'assemblée délibérante, dès sa plus proche séance.

A noter qu'à l'issue de ce contrôle, la Chambre régionale des comptes a émis les recommandations suivantes :

- 1. Assortir le plan stratégique d'objectifs et d'indicateurs de suivi chiffrés ;
- 2. Obtenir de Primagaz qu'il complète ses comptes-rendus annuels d'activité, conformément au cahier des charges de sa concession de gaz ;
- 3. Etablir sous trois ans un bilan économique et financier de l'efficacité des dispositifs de déploiement des bornes de recharge et d'installation des centrales de production d'énergie solaire avant d'envisager leur éventuelle extension ;



4. Compléter les réflexions sur d'éventuelles implications dans une structure de partenariat public-privé, par une analyse comparative des dispositifs existants dans d'autres régions.

A ces recommandations, s'ajoutent quelques obligations de faire auxquelles le syndicat a apporté les réponses suivantes :

- 1. Produire pour chaque compte administratif des documents complets et appuyés des annexes conformes aux maquettes comptables.
 - →Le SDEC ÉNERGIE a adopté par anticipation la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022 et la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU).
 - Le syndicat est en mesure de produire des CFU complets à compter de l'exercice 2023.
- 2. Etablir l'inventaire physique et la concordance entre les états respectifs du patrimoine, et comptabiliser systématiquement les flux financiers en fonction de l'évolution du statut des nouvelles immobilisations.
 - → Le SDEC ÉNERGIE saisit l'enjeu de la gestion patrimoniale et déploie les moyens nécessaires pour y parvenir :
 - Acquisition et mise en service, en 2021, d'un logiciel de gestion financière performant pour l'intégration et le suivi des immobilisations;
 - Recrutement d'un agent, en octobre 2022;
 - Mise à jour de l'inventaire physique (bâtiment administratif, mobiliers, véhicules) en septembre
 2023 : sortie de biens, intégration de nouveaux biens ;
 - Mise à jour de l'inventaire rattaché à l'exercice des compétences (réseaux électricité, éclairage public, signalisation lumineuse, mobilité durable, énergies renouvelables...) à partir de 2024 : sortie de biens, intégration de biens, suivi des transferts de compétences et des états contradictoires issus des communes ;
 - Intégration des inventaires des concessions dans le patrimoine du syndicat : nous souhaitons attirer votre attention sur les difficultés de concordance avec les différents concessionnaires gaz et électricité des inventaires patrimoniaux et comptables.
- 3. Acter l'application à l'ensemble des agents des cycles horaires conformes aux textes sur la durée annuelle du temps de travail, dans le règlement interne.
 - → Le SDEC ÉNERGIE applique depuis de très nombreuses années, pour l'ensemble des agents, la durée annuelle réglementaire du temps de travail.
 - Sa mise en œuvre est précisée dans le guide de fonctionnement interne. Des ajustements nécessaires ont été formalisés au travers de notes internes sans être retranscrits dans ce guide.
 - L'ensemble du guide de fonctionnement étant en cours de révision, sa future version intégrera ces ajustements dans le document final ; celui-ci fera l'objet d'un avis du Comité social territorial avant d'être soumis à délibération du Bureau Syndical en 2024.
- 4. Appliquer les méthodes de calcul d'évaluation des offres en conformité avec les informations figurant dans les documents de consultation des entreprises, et avec les textes pour ce qui concerne les offres à déclarer comme inacceptables.
 - → Le SDEC ÉNERGIE met en œuvre une politique d'achat qui s'inscrit complétement dans le cadre de la commande publique et dont l'une des finalités est l'utilisation optimum des deniers publics.
 - La maîtrise du coût des travaux ou d'achat des fournitures est une préoccupation majeure du syndicat, dans le contexte inflationniste actuel ; la part à charge pour les communes membres s'en trouve ainsi moins affectée. Malgré tout, nous prenons bonne note quant à l'application stricte des informations figurant dans les documents de consultation des entreprises et, des textes pour ce qui concerne les offres à déclarer comme inacceptables.
- 5. Soumettre à l'organe délibérant les rapports annuels d'activité des concessions d'électricité et de gaz.



→ Les services du SDEC ÉNERGIE présentent chaque année en commission interne « Concessions Electricite et Gaz » les rapports annuels d'activité de toutes les concessions d'électricité et de gaz ; il s'agit d'une analyse détaillée et exhaustive sur chacune des thématiques de ces contrats (patrimonial, investissements, usagers, comptables et financiers). La crise sanitaire ayant largement perturbé le fonctionnement de l'organe délibérant du syndicat, sa saisine pour la présentation des rapports de contrôle n'a pas été faite.

Les rapports des contrôles ANTARGAZ ENERGIES et PRIMAGAZ, réalisés en 2022, portant sur les données 2021 des contrats de concession, sont d'ores et déjà inscrits à l'ordre du jour de ce Comité Syndical du 29 juin 2023.

Il en sera de même pour les autres concessionnaires dont les rapports seront à l'avenir systématiquement présentés au Comité Syndical.

Le rapport complet et les réponses du SDEC ÉNERGIE ont été transmis aux représentants du Comité Syndical, en amont de la séance - annexe B de la note de synthèse jointe à leur convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de prendre acte de la présentation de ce rapport d'observations définitives et des réponses du SDEC ÉNERGIE.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	148	78	10	88

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation et de la tenue du débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Normandie, relatives à la gestion du SDEC ÉNERGIE pour les exercices 2017 à 2021;
- PREND ACTE des réponses apportées par le syndicat en date du 13 juin 2023;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

INSTANCES / GOUVERNANCE

MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - CCSPL

Madame la Présidente rappelle que la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) est une instance destinée à favoriser l'information et l'expression des citoyens sur la gestion des services publics locaux, dont le Comité Syndical du 13 octobre 2020 a nommé ses représentants et installé les représentants proposés par les associations locales.

Considérant la démission de Madame Nadine LAMBINET-PELLE du Conseil Municipal de Saint-Gatien-des-Bois le 1^{er} février dernier, et par conséquent de ses mandats au sein du SDEC ÉNERGIE et notamment de son mandat de représentante suppléante du SDEC ÉNERGIE et de Monsieur Jean DUMORTIER, représentant titulaire de l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir de Caen, il est proposé d'acter le remplacement de ce dernier par Monsieur Guy BERNAGOU, et de valider ainsi la composition de la CCSPL comme suit :



Représentants titulaires du SDEC ÉNERGIE	
M. Philippe LAGALLE	
M. Cédric POISSON	
M. Jean-Luc GUILLOUARD	
Mme Anne-Marie BAREAU	
M. Rémi BOUGAULT	

M. Patrice GERMAIN Mme Catherine FLEURY
Mme Catherine FLEURY
M. Denis CHÉRON

^{*} Une fois les résultats de l'élection proclamés, il n'est pas nécessaire de procéder à des élections partielles tant qu'il reste des membres suppléants pour remplacer un titulaire.

Associations locales	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Union départementale de la CLCV du Calvados	M. Pierre VILAIN	M. Moïse RENIER
Fédération départementale Familles Rurales du Calvados	M. Jean-Louis LHOTELLIER	M. Benoit PÉPIN
Union Fédérale des consommateurs « Que Choisir »	M. Guy BERNAGOU	
Groupement Régional des Associations de protection de l'Environnement	M. Michel HORN	M. Brahim BOUFROU
Chambre d'Agriculture du Calvados	M. Xavier HAY	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados - Orne	M. Bruno CHOIX	M. Laurent CHERON
CCI Caen Normandie	Mme Frédérique BLONDEL	

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la mise à jour de la composition de la CCSPL.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	148	78	10	88

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à jour de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), comme présentée ci-dessus;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.



CONCESSIONS GAZ

Madame la Présidente rappelle que le gaz, son devenir comme énergie fossile et sa tarification, sont au cœur des enjeux de ce mandat.

Avant la crise énergétique, les différentes concessions qu'elles soient « historique – GRDF ou plus récentes ne suscitaient pas autant d'interrogations.

Aujourd'hui, une interrogation plane sur leur devenir, d'autant que certains concessionnaires cachent de moins en moins leur volonté de revoir leur engagement concessif.

Madame la Présidente invite Monsieur Rémi BOUGAULT a présenté le bilan concessif des concessionnaires ANTARGAZ ENERGIES ET PRIMAGAZ; travail très exhaustif des services et de la commission « Concessions « Electricité et gaz », qu'il préside.

RAPPORTS DE CONTROLE 2022 (DONNEES 2021) ANTARGAZ ENERGIES ET PRIMAGAZ

Monsieur le Vice-Président confirme que, comme chaque année, les services du SDEC ÉNERGIE procèdent aux missions de contrôle auprès des différents concessionnaires.

Concernant les concessionnaires ANTARGAZ ENERGIES et PRIMAGAZ, ces contrôles réalisés en 2022 portaient sur les données 2021 des contrats de concessions suivants :

	ANTARGAZ ENERGIES (Annexe C de la note de synthèse jointe à la convocation des élus)		
2005	Dozulé, Le Molay-Littry, Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados), Saint-Sylvain et Ver-sur-Mer		
2007	Caumont-sur-Aure (Caumont-l'Eventé), Grandcamp-Maisy, Val d'Arry (Noyers-Bocage), Saint-Martin-de-la-Lieue, Thaon et Thury-Harcourt-le-Hom (Thury-Harcourt)		
2008	Cricqueboeuf, Grainville-sur-Odon et Mondrainville		

	PRIMAGAZ (Annexe D de la note de synthèse jointe à la convocation des élus)		
2005	Colomby-Anguerny (Anguerny), Anisy, Laize-Clinchamps (Clinchamps-sur-Orne et Laize-la Ville), Souleuvre-en-Bocage (Saint-Martin-des-Besaces), Trévières		
2007	Basly, Thue et Mue (Cheux), Orbec, La Vespière-Friardel (La Vespière)		
2012	Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière		

Les contrôles concernaient les usagers, les travaux, les ouvrages des concessions, la qualité de la fourniture et la sécurité et la comptabilité des concessions.



La synthèse de ces contrôles est présentée en séance, comme suit :

> ANTARGAZ ENERGIES

Principaux points forts	 Le taux de relève des compteurs revient à son niveau antérieur à la pandémie. Pas d'incident majeur constaté. Durée moyenne des interventions d'urgence sous une heure depuis 2016. Une activité de surveillance des réseaux qui s'inscrit à un niveau élevé. Les résultats d'exploitation cumulés de la concession 2008 restent excédentaires. 	
Principaux points en attente ou à surveiller	 Le délai moyen de traitement des réclamations progresse. Les longueurs d'extension et le nombre de raccordements créés sont en retrait par rapport à 2018 et 2019. Les dépenses d'investissements sont en fort retrait depuis 3 exercices. Le concédant s'interroge sur la politique commerciale du délégataire et les moyens qu'il met en œuvre au titre de la promotion du gaz. Le reporting des contrôles périodiques et des incidents est à parfaire. Les résultats d'exploitation cumulés des concessions 2005 et 2007 sont déficitaires ou fortement déficitaires. 	
Principaux points non conformes ou en attente récurrente	nes ou en attente traitement des remises gratuites	

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de prendre acte de la production des comptes-rendus annuel d'activités et du rapport annuel de contrôle de la concession.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	140	74	10	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 83 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- PREND ACTE de la production des comptes-rendus annuel d'activités d'ANTARGAZ ENERGIES;
- PREND ACTE du rapport annuel de contrôle de la concession ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.



PRIMAGAZ

Principaux points forts	 Tous les usagers bénéficient des tarifs négociés qu'ils soient raccordés ou non au réseau. Bon taux de relève, et baisse du nombre de réclamations. Pas d'incident majeur constaté, pas de fuite, ni de dommage aux ouvrages. Durée moyenne des interventions d'urgence sous une heure. Une activité de surveillance des réseaux qui s'inscrit à un niveau élevé.
Principaux points en attente ou à surveiller	 Le nombre d'usagers consommateurs stagne. Les tarifs du propane sur la Concession 2012 doivent être clarifiés et revus à la baisse. Le conseil tarifaire doit être automatisé et mis en œuvre plus rapidement. La mise en place d'indicateurs de satisfaction des usagers serait pertinente. Délais de dépannage à diminuer pour les concessions 2005 et 2007. L'évolution de la valeur brute des ouvrages de l'ensemble des concessions est l'une des moins importantes constatées depuis 10 ans.
Principaux points non conformes ou en attente récurrente	 Absence de suivi de la garantie des services. Les méthodes d'amortissement pratiquées par le concessionnaire sont à parfaire. La valeur nette des ouvrages doit être corrigée afin d'intégrer les amortissements des biens remis gratuitement. Le calcul des droits du concédant doit être corrigé. La significativité des résultats des comptes d'exploitation doit s'améliorer.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de prendre acte de la production des comptes-rendus annuel d'activités et du rapport annuel de contrôle de la concession.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	140	74	10	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité:

- PREND ACTE de la production des comptes-rendus annuel d'activités de PRIMAGAZ;
- PREND ACTE du rapport annuel de contrôle de la concession;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.



ACCORD DE METHODE RELATIF AUX DISCUSSIONS A ENGAGER EN VUE DU RENOUVELLEMENT DES TRAITES DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL AVEC GRDF

Le SIGAZ, auquel le SDEC ÉNERGIE s'est substitué, et GRDF ont signé une Convention de concession pour le service public de la distribution de gaz pour plusieurs communes de la zone de desserte exclusive de GRDF ayant transféré leur compétence de distribution de gaz naturel au syndicat, le 15 décembre 1997, à laquelle sont annexés un cahier des charges et ses annexes, pour une durée de 30 ans.

En outre, le SDEC ÉNERGIE s'est substitué aux communes de Langrune sur Mer, Hermival les Vaux et Le Breuil en Auge, communes situées dans la zone de desserte exclusive de GRDF, au titre des droits et obligations découlant des conventions de concession conclues par ces communes avec GRDF, en date respectivement du 27 janvier 1997, 28 septembre 1998 et du 22 novembre 2000, auxquelles sont annexés un cahier des charges et des annexes.

A l'approche du terme de certains de ces contrats, les parties ont décidé de se rapprocher, conformément à l'article 31 des cahiers des charges de la concession, en vue d'établir un état des lieux et de préparer le renouvellement des traités de concession ou d'en adapter les termes sans en modifier la durée.

L'accord de méthode proposé (joint en annexe E de la note de synthèse et communiqué aux représentants du Comité Syndical dès le 13 juin 2023) a pour objet d'encadrer les discussions entre les parties en vue :

- D'établir le bilan des contrats de concession en cours ;
- De négocier les termes d'un nouveau contrat de concession (ou d'adapter les termes du contrat de concession syndical et des contrats de concession communaux en vigueur, sans en modifier la durée).

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la conclusion de l'accord de méthode relatif aux discussions à engager en vue du renouvellement des traités de concession pour le service public de la distribution publique de gaz naturel.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	140	74	10	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la conclusion de l'accord de méthode relatif aux discussions à engager en vue du renouvellement des traités de concession pour le service public de la distribution publique de gaz naturel;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit accord de méthode, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.



AVENANTS AUX DSP 2007 ET 2008 ANTARGAZ ENERGIES RELATIFS A L'UTILISATION DU RESEAU POUR RACCORDER DES INSTALLATIONS DE BIOMETHANE, LA CONSTRUCTION ET LE FINANCEMENT

Au cours de l'année 2021, un projet de création d'une installation de production de biométhane a été porté à la connaissance du SDEC ÉNERGIE sur la commune nouvelle de Seulline (Coulvain, Saint-Georges-d'Aunay et La Bigne), située au sud-ouest de Villers Bocage.

Pour rappel, les gestionnaires de réseaux de distribution sont tenus de procéder aux travaux de renforcement nécessaires pour assurer le raccordement de cette unité.

L'installation de production sera raccordée au réseau gaz situé sur la commune de Villers-Bocage (convention historique avec GRDF) mais ce réseau doit être maillé à l'exutoire de Caen afin d'absorber la totalité de la production de biogaz.

Ce maillage nécessite :

- La construction à sa charge d'un réseau gaz par GRDF sur la commune de Noyers-Bocage (commune nouvelle de Val d'Arry) dont le concessionnaire est ANTARGAZ ENERGIES;
- La réalisation d'une extension, afin de lier les exutoires de Villers Bocage et de Caen, du réseau gaz sur Grainville sur Odon, desservie en gaz par le concessionnaire ANTARGAZ ENERGIES. Le 11 janvier 2022, les membres de la commission « concessions » du SDEC ÉNERGIE ont émis un avis favorable à :
 - ✓ La réalisation de cette extension sous la maîtrise d'ouvrage d'ANTARGAZ ENERGIES,
 - ✓ Le versement d'une participation financière par le Syndicat à hauteur du coût des travaux, aucune recette commerciale n'étant prévue par le Concessionnaire, le coût des travaux est évalué à 150 k€ TTC.

En novembre 2022, la CRE – Commission de Régularisation de l'Energie - a validé la réalisation des investissements projetés par les deux gestionnaires de réseaux de distribution, ANTARGAZ ENERGIES et GRDF.

Ce projet de raccordement nécessite la passation de deux avenants aux conventions de délégations de services publics, qui respectivement joints en annexes F et G de la note de synthèse, jointe à la convocation des représentants du Comité Syndical, leur ont également été communiqués dès le 13 juin 2023.

Le premier vise à modifier les dispositions de la concession 2007 liant le SDEC ÉNERGIE et ANTARGAZ ENERGIES (avenant n°6). Il a pour objet :

- de décrire les ouvrages de maillage qui seront établis et exploités par la société GRDF sur le territoire de la commune déléguée de Noyers-Bocage (commune nouvelle de Val d'Arry) dont le concessionnaire est Antargaz Energies ainsi que leur tracé,
- d'autoriser et organiser le passage desdites canalisations,
- d'apporter les modifications nécessaires aux dispositions de la convention.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver le contenu de l'avenant n° 6 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 26 octobre 2007 avec ANTARGAZ.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	140	74	10	84



Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le contenu de l'avenant n° 6 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 26 octobre 2007 avec ANTARGAZ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Le second vise à modifier les dispositions de la concession 2008 liant les mêmes parties (avenant n°7). Il a pour objet :

- de décrire les ouvrages d'extension devant être réalisés par le Concessionnaire ainsi que leur tracé sur la commune de Grainville sur Odon,
- de définir les conditions dans lesquelles l'autorité concédante contribue au financement desdits ouvrages. L'estimation du montant de la participation financière à verser par le Syndicat s'élève à 150 k€ TTC,
- de préciser le régime juridique applicable aux ouvrages à réaliser.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver le contenu de l'avenant n° 7 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 26 décembre 2008 avec ANTARGAZ.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	140	74	10	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité:

- APPROUVE le contenu de l'avenant n° 7 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 26 décembre 2008 avec ANTARGAZ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant,

CONVENTIONS DE RATTACHEMENT D'OUVRAGE (RACCORDEMENT INSTALLATIONS D'INJECTION DE BIOMETHANE)

Les conventions de rattachement ont pour objet de rattacher à la convention de distribution de gaz naturel en date du 15 décembre 1997, les ouvrages nécessaires au raccordement des installations d'injection, situées à l'extérieur du périmètre de ladite convention.

Les deux conventions soumises à l'approbation du Comité Syndical ont pour objet d'acter de ce rattachement suite à la création de trois installations d'injection de biogaz situées sur les communes de Landes sur Ajon et d'Etreham et de Val d'Arry.



Ces conventions déterminent les conditions dans lesquelles les ouvrages de raccordement et de renforcement de ces installations d'injection seront réalisés et exploités sur le territoire des communes d'Etréham, Sully, Maisons, Val d'Arry et Landes sur Ajon.

La signature de ces conventions, conclues pour la durée de l'exploitation des ouvrages, éventuellement renouvelés, participe à l'atteinte de cet objectif.

Les projets de convention ont été communiqués aux représentants du Comité Syndical dès le 13 juin 2023 et joints en annexes H et I de la note de synthèse explicative.

> Convention entre le SDEC ENERGIE et GRDF relative au rattachement d'ouvrages de raccordement et de renforcement de deux unités de production favorisant l'injection gaz renouvelable sur le territoire des communes de LANDES SUR AJON et de VAL D'ARRY

Objet	La convention détermine les conditions dans lesquelles les ouvrages de raccordement e de renforcement des deux installations d'injection, sont réalisés et exploités.
Ouvrages de raccordement et de renforcement	Les ouvrages de raccordement : Canalisations MPC pression 10 bars en polyéthylène de diamètre 160, longueur : 7,4 km 2 postes d'injection Les ouvrages de renforcement : Canalisations MPC pression 10 bars en polyéthylène de diamètre 160, longueur : 6,9 km Un poste d'interface/détente à la limite de commune de Val d'Arry / Grainville sur Odon

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la conclusion de la convention entre le SDEC ENERGIE et GRDF relative au rattachement d'ouvrages de raccordement et de renforcement de deux unités de production favorisant l'injection gaz renouvelable sur le territoire des communes de LANDES SUR AJON et de VAL D'ARRY.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	140	74	10	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la conclusion de la convention entre le SDEC ENERGIE et GRDF relative au rattachement d'ouvrages de raccordement et de renforcement de deux unités de production favorisant l'injection gaz renouvelable sur le territoire des communes de LANDES SUR AJON et de VAL D'ARRY;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.



> Convention entre le SDEC ENERGIE et GRDF relative au rattachement d'ouvrages de raccordement d'une unité de production sur le territoire de la commune d'ETREHAM favorisant l'injection gaz renouvelable

Objet	La convention détermine les conditions dans lesquelles les ouvrages de raccordement de l'installation d'injection située sur la commune d'Etréham sont réalisés et exploités sur le territoire des communes d'Etréham, Sully, Maisons pour permettre le raccordement au réseau public de distribution de gaz situé sur la commune de Bayeux, de cette installation.
Ouvrages de raccordement	 Canalisations MPC pression 10 bars en PE (polyéthylène) de diamètre 160, longueur : 7,9 km (Etréham, Maisons, Sully) Un poste d'injection (comprenant comptage, odorisation et contrôle de qualité gaz) sur la commune d'Etréham
Durée	La convention est conclue pour la durée de l'exploitation des ouvrages, éventuellement renouvelés.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la conclusion de la convention entre le SDEC ENERGIE et GRDF relative au rattachement d'ouvrages de raccordement d'une unité de production sur le territoire de la commune d'ETREHAM favorisant l'injection gaz renouvelable.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	140	74	10	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la conclusion de la convention entre le SDEC ENERGIE et GRDF relative au rattachement d'ouvrages de raccordement d'une unité de production sur le territoire de la commune d'ETREHAM favorisant l'injection gaz renouvelable;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

FINANCES

DUREE D'AMORTISSEMENT DE BIENS

Durée d'amortissement

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que le Comité Syndical avait délibéré pour fixer les durées d'amortissement des biens en propriété du syndicat rattachés au budget principal et aux deux budgets annexes « Energies renouvelables » et « Mobilité durable ».



Il s'agit notamment des réseaux d'électricité, de l'éclairage public, des panneaux photovoltaïques, des réseaux techniques de chaleur, des installations de bornes de recharge, des installations générales et agencements, des matériels bureautiques et informatiques...

Afin de renforcer la cohérence des durées d'amortissement entre les budgets et de mettre à jour la liste des biens à amortir, il est proposé de réunir en une seule délibération l'ensemble des durées d'amortissement des biens du syndicat et d'abroger les délibérations du Comité Syndical en vigueur ci-après :

- Délibération du 30 septembre 2021 pour le budget principal ;
- Délibérations des 12 décembre 2016 et 13 décembre 2018 pour le budget annexe « Energies renouvelables »;
- Délibérations des 17 décembre 2015 et 13 décembre 2018 pour le budget annexe « Mobilité durable ».

Budget principal - Instruction budgétaire et comptable M57 :

En bleu, l'immobilisation supplémentaire générant une durée d'amortissement de 2 ans :

СОМРТЕ	COMPTE AMORTISSEMENT ASSOCIE	LIBELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT EN ANNEE
-1	TETTILING TE CONTROL	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2031	28031	Frais d'études - non suivi de travaux	1
20411x	280411x	Subventions d'équipement versées - Etat	1
20414x	280414x	Subventions d'équipement versées - Communes	1
20415x	280415x	Subventions d'équipement versées - Groupements de collectivités	1
2042x	28042x	Subventions d'équipement versées - Personne de droit privée	1
2051	28051	Concessions et droits similaires - brevets, licences, logiciels	5
		21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
21318	281318	Construction des autres bâtiments publics - réseau technique de chaleur	30
21351	281351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions des bâtiments publics	10
2152	28152	Installations de voirie - stations de recharge d'hydrogène	10
21534	281534	Réseaux d'électrification – sécurisation, raccordement, extension, effacement hors éclairage et hors génie civil	40
21538	281538	Autres réseaux – génie civil	20
217534	2817534	Réseaux d'électrification mis à disposition – réseau d'Eclairage Public	30
217534	2817534	Réseaux d'électrification mis à disposition - réseau de Signalisation Lumineuse	30
21568	281568	Autres matériels et outillages d'incendie et défense civile	1
21828	281828	Autres matériels de transport	5
21838	281838	Autres matériels informatiques	3
21848	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10
2185	28185	Matériel de téléphonie	2
2188	28188	Autres matériels	5

> Budget annexe « Energies Renouvelables » - Instruction budgétaire et comptable M4 :

COMPTE	COMPTE AMORTISSEMENT ASSOCIE	LIBELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT EN ANNEE
		21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2138	28138	Autres constructions - Réseau de chaleur	30
2153	28153	Installations à caractère spécifique - Panneaux photovoltaïques	20
21753	281753	Installations à caractère spécifique mis à disposition – Panneaux photovoltaïques	20



Budget annexe « Mobilité Durable » - Instruction budgétaire et comptable M4:

СОМРТЕ	COMPTE AMORTISSEMENT ASSOCIE	LIBELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT EN ANNEE
		21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2031	28031	Frais d'études	1
2051	28051	Concessions et droits assimilés	5
2153	28153	Installations à caractère spécifique - Infrastructures de recharge pour véhicules électriques	10
2153	28153	Installations à caractère spécifique - stations de recharge d'hydrogène	10
21753	281753	Installations à caractère spécifique mis à disposition	10
2188	28188	Autres immobilisations corporelles	5

Calcul de l'amortissement

Le calcul de l'amortissement est déterminé selon deux principes :

a) Le principe de l'amortissement d'immobilisation au prorata temporis pour les immobilisations imputées au budget principal régi par l'instruction budgétaire et comptable M57.

Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable qui s'applique de manière progressive et ne concerne que les nouveaux flux à compter du 1er janvier 2022, sans retraitement des exercices clôturés :

- Jusqu'au 31 décembre 2021, le SDEC ÉNERGIE calcule selon la norme comptable M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début d'amortissement au 1^{er} janvier N+1 suivant la mise en service du bien. Les plans d'amortissements commencés sous la norme M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet des biens.
- A compter du 1^{er} janvier 2022, le SDEC ÉNERGIE utilise l'amortissement au prorata temporis pour les immobilisations.

A titre dérogatoire au principe d'amortissement au prorata temporis, il peut être appliqué l'amortissement en année pleine pour des cas particuliers d'immobilisations.

b) Le principe de l'amortissement en année pleine, avec un début d'amortissement au 1^{er} janvier N+1 suivant la mise en service du bien, pour les immobilisations imputées aux budgets annexes régies par l'instruction budgétaire et comptable M4.

Plan d'amortissement

Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme en maintenant les principes et les modalités d'amortissement, sauf en cas de fin d'utilisation du bien (cession, réforme, affectation ...). Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif des conditions d'utilisation du bien et par décision du Comité Syndical.

Seuil d'amortissement de faible valeur

Par délibération du Comité Syndical du 18 décembre 2014, le SDEC ÉNERGIE décide d'appliquer un seuil en deçà duquel les immobilisations sont amorties sur un an au taux de 100 %. Ce seuil d'amortissement de faible valeur est fixé à 1 500 €.



Prise en compte des immobilisations par composant

Les nomenclatures budgétaires et comptables posent le principe de la comptabilisation des immobilisations par composant lorsque les enjeux le justifient. Quand les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

La méthode de comptabilisation par composant est appréciée, au cas par cas, par le SDEC ÉNERGIE et elle ne s'impose que lorsqu'un composant représente une forte valeur unitaire, une part significative de l'actif considéré et si sa durée d'amortissement est significativement différente du composant principal de l'immobilisation. Dans le cas contraire, l'immobilisation reste un bien non décomposable.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur la gestion des amortissements des immobilisations.

> Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	148	78	10	88

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ABROGE la délibération n°2021-04-CS-DB-03 du 30 septembre 2021 portant sur les durées d'amortissements dans le cadre des opérations relevant du budget principal régi en M57 et en la remplaçant par une nouvelle délibération;
- INTEGRE dans cette même nouvelle délibération, en les abrogeant également, celles prises par le Comité Syndical des 17 décembre 2015, 12 décembre 2016, du 13 décembre 2018 portant sur les durées d'amortissements dans le cadre des opérations relevant des budgets annexes régis en M4;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT - AP/CP

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable « M57 » par délibération du Comité Syndical du 30 septembre 2021 encourage la gestion pluriannuelle des investissements et c'est dans ce contexte que le Comité Syndical du 9 février 2023 a décidé, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, d'engager des programmes pluriannuels d'investissement.

Il s'agit, par ailleurs, d'une préconisation de la Chambre régionale des comptes dans le cadre de sa mission de contrôle des éléments budgétaires et financiers du syndicat 2023.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.



La mise en place de la procédure des Autorisations de Paiement (AP) / Crédits de Paiement (CP) porterait sur les 4 programmes suivants, sur la période 2023-2026 :

- 1. Programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité PPI 2023/2026.
- 2. Programme de travaux d'effacement des réseaux,
- 3. Programme de déploiement d'IRVE.
- 4. Programme d'efficacité énergétique.

Les montants des AP et CP exprimés en HT et en millions d'euros se répartissent comme suit :

Programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre du contrat de concession – 2^{ème} PPI 2023/2026

	Finalité - Nature des travaux		- N	fontant HT en	M€		Financement
	rmante - Nature des travaux			CP 2023		CP 2026	principal
Α	Renforcement du réseau BT*	10	2,5	2,5	2,5	2,5	SDEC ÉNERGIE
В	Sécurisation du réseau BT* fils nus communes rurales	8	1	2.5	2.5	2	SDEC ÉNERGIE
С	Sécurisation BT* fils nus au titre de l'effacement - communes urbaines	8	2	2	2	2	SDEC ÉNERGIE Collectivités
D	Effacement du réseau BT* autre que BT* fils nus communes urbaines et rurales en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h	5	2	1	1	1	SDEC ÉNERGIE Collectivités
	TOTAL	31	7,5	8	8	7,5	STOTET .

^{*} BT = Basse tension

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette programmation pluriannuelle.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	148	78	10	88

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- VALIDE le principe du recours à la gestion budgétaire pluriannuelle en AP/CP pour le deuxième Programme Pluriannuel d'Investissement du contrat de concession d'électricité, pour la période 2023-2026;
- APPROUVE les montants de l'autorisation de programmes et les crédits de paiement tels que présentés dans le tableau ci-dessus;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.



Départ de Jean-Marc PHILIPPE.

2. Programme de travaux d'effacement des réseaux - partie électrique (Hors PPI 2023/2026)

Nature des travaux	Montant HT en M€					Financement
	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	principal
Effacement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication hors effacements finalités B, C ou D	36	9	9	9	9	SDEC ÉNERGIE Collectivités

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette programmation pluriannuelle.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	148	77	10	87

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité:

- VALIDE le principe du recours à la gestion budgétaire pluriannuelle en AP/CP pour les travaux d'effacement des réseaux hors effacements finalités B, C ou D, pour la période 2023-2026;
- APPROUVE les montants de l'autorisation de programmes et les crédits de paiement tels que présentés dans le tableau ci-dessus;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

3. Programme de déploiement d'IRVE selon le Schéma Directeur des IRVE*

Intitulé du programme	Montant HT en M€					
	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	principal
Fourniture et pose d'IRVE	6	1	1,7	1,7	1,6	Etat SDEC ÉNERGIE

^{*} IRVE = Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette programmation pluriannuelle.



Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	148	77	10	87

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- VALIDE le principe du recours à la gestion budgétaire pluriannuelle en AP/CP pour les Programmes Pluriannuels d'Investissement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, pour la période 2023-2026;
- APPROUVE les montants de l'autorisation de programmes et les crédits de paiement tels que présentés dans le tableau ci-dessus;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

4. Programme d'efficacité énergétique

	Inthibuted the management			Montant HT en M€				
Intitulé du programme		AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Financement principal	
	Teleiro des	Renouvellement des foyers > 30 ans	7	1,5	1,8	1,8	1.9	SDEC ÉNERGIE Collectivités Etat
Efficacité	P 3.2	Fonds Vert	2,5	1	1	0,5	0	
énergétique	Bâtiments publics	Eclairage intérieur	1,5	0,25	0,30	0,45	0,5	
		Bâti : « PROGRES et CEP 3 »	4	0,3	1	1,2	1,5	
Production	Photovoltaïques		2.5	0.3	0.5	0.7	1	
d'EnR	Réseau de chaleur		3.7	0.7	1	1	1	
TOTAL		21.2	4.05	5.60	5.65	5,90		

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette programmation pluriannuelle.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	148	77	10	87



Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- VALIDE le principe du recours à la gestion budgétaire pluriannuelle en AP/CP pour le Programme Pluriannuel d'Investissement d'Efficacité énergétique, pour la période 2023-2026;
- APPROUVE les montants de l'autorisation de programmes et les crédits de paiement tels que présentés dans le tableau ci-dessus;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 40 nouveaux projets présentés :

Montant total des travaux HT :

3 107 167.98 €

Montant global de la participation communale :

1 637 747.85 €

> Montant des fonds de concours :

1 623 786.78€

> Montant du solde de fonctionnement :

13 961.08 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité Syndical, annexe J de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette liste de 40 nouvelles demandes.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	148	77	10	87

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la liste des 40 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours pour un montant total de 1 623 786.78 €;
- DIT que les fonds de concours seront imputés en recette d'investissement au chapitre 13, du budget principal;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.



Départ de Madame Anne-Marie BAREAU et de Messieurs Christophe MORIN et Jean-François MOREL.

PLAN STRATEGIQUE 2021-2026 - BILAN A MI-MANDAT

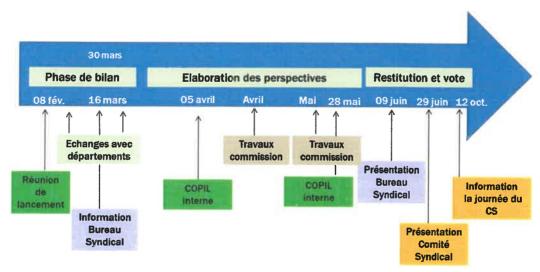
Madame la Présidente rappelle que le Comité Syndical du 17 décembre 2020 a adopté, pour la période 2021/2026, un plan stratégique qui est l'engagement à conduire les projets et constitue la feuille de route des services pour les mettre en œuvre.

Pour rappel, le plan stratégique est structuré en quatre parties :

- Le contexte général, portant à la fois sur le devenir des réseaux d'énergie, l'enjeu pour le syndicat de la transition énergétique, l'impact de la crise sanitaire et de la crise économique annoncée,
- Le rappel de la raison d'être du SDEC ÉNERGIE au travers de sa vision et de ses valeurs,
- Le plan stratégique proprement dit décliné en 5 orientations principales pour les 6 années à venir :
 - Agir pour un aménagement des territoires cohérent et équitable,
 - o Être au plus près des communes et des EPCI pour les accompagner dans leur transition énergétique,
 - o Accompagner le développement de la mobilité bas carbone et de ses usages,
 - o Renforcer les relations avec les usagers,
 - Valoriser les données patrimoniales et énergétiques.
- Une dernière partie consacrée aux moyens à mettre en œuvre en termes de ressources humaines à mobiliser, de budget à consacrer, de partenariats à bâtir, de communication, du système d'information et de démarche qualité.

Il avait été acté qu'une évaluation de ce projet soit réalisée à mi-mandat. Un travail d'évaluation a ainsi été proposé à chacun des membres du Bureau Syndical dans le cadre des différentes commissions internes d'avril et mai 2023.

Le planning de mise en œuvre de ce bilan et des perspectives pour la fin du mandat est rappelé à l'écran, comme suit :



Une synthèse du travail réalisé a été adressée aux représentants du Comité Syndical en annexe K de la note de synthèse jointe à leur convocation. Elle est présentée en séance comme suit :



Une première partie de mandat perturbée

→ Crise soudaine et démesurée (COVID puis économique)

- Difficulté à mobiliser les élus, la dynamique « élection » n'ayant pu se mettre en place,
- Arrêt brutal des chantiers en cours, des projets en étude, en attente de décision... décalés de plusieurs mois, retardant de facto les opérations portées par les nouvelles équipes municipales,
- Développement de nouveaux modes de travail ou d'échanges : le télétravail, les visio conférences, les webinaires... Absence de contact physique qui isole et sépare chacun d'entre nous de l'autre,
- > Besoin exprimé par certains agents de reconsidérer la valeur travail,
- Participation des élus en baisse à toutes les réunions auxquelles ils sont conviés : Comité Syndical, CLE, réunions thématiques...,
- > Envolée des prix de l'énergie et des matières premières (augmentation du coût et des délais de livraison jusqu'à ruptures d'approvisionnement,
- > Renégociation de très nombreux contrats à la hausse.

Une volonté d'aller de l'avant

→ Des indicateurs financiers solides

- > Confirmation de la bonne gestion du syndicat par la CRC,
- ➤ Indicateurs financiers maîtrisés (CAF consolidée permettant de soutenir notre capacité d'investissement, pas d'endettement, coût structurel constant, trésorerie solide ...), capacité à mobiliser des financements (Fonds vert ...), niveau élevé d'aides financières qui s'est accru...,
- > Des risques financiers cernés : TCCFE, fusionnée avec la TICFE et questionnement sur le taux de fiscalité appliqué au regard de l'état de nos finances,
- > Orientation volontariste à investir dans la transition énergétique, tout en maintenant le niveau d'investissement sur les réseaux,
- ➤ En 2022, des difficultés à réaliser les programmes d'investissement, notamment au regard de nos capacités en RH.

→ L'enieu des Ressources Humaines

- > Triple constat : pyramide des âges, évolution des métiers et un malaise social en sortie de COVID
- > Audit organisationnel qui a mis en exergue les besoins de :
 - renforcer et professionnaliser l'exercice des fonctions managériales,
 - élaborer une stratégie de recrutement anticipative,
 - conserver notre niveau d'expertise métiers,
 - améliorer la qualité de vie au travail.
- Mise en œuvre d'un plan d'actions (plan de recrutement ambitieux, évolution de l'organigramme adapté aux enjeux du syndicat, plan de formation managériale, développement du télétravail, communication interne...).
- Freins bien identifiés: fortes tensions sur l'emploi, inertie à former des spécialistes, métiers très évolutifs
 production EnR consolidation d'acquis complexe...



Un plan d'actions bien engagé

→ Agir pour un aménagement des territoires cohérent et équitable

- > Une qualité d'énergie électrique distribuée satisfaisante et qui s'est améliorée :
 - Critère B décroît de 13 min (72 min => 59 min).
 - 1er PPI qui a permis de renforcer la qualité du réseau en secteur rural,
 - Niveau d'investissement SDEC ÉNERGIE ENEDIS élevé : 70 M€.
 - Réseaux fragiles BT en forte diminution...,
 - Au niveau national, le Calvados est classé dans les 10 meilleures concessions.
 - Marges de progrès : réduction des écarts de qualité rural/urbain, impact climatique sur les réseaux et développement des nouveaux usages liés à la TE et la mobilité.
- Devenir du réseau gaz en question :
 - Un nouveau contrat cadre national Gaz « verdissant le contrat » déclinaison locale à organiser.
 - Un taux de 96 % de communes alimentées adhérentes (6 sans transfert),
 - Enjeux stratégiques sur le devenir du gaz naturel / développement du bio gaz ...
- > Exploiter un réseau d'éclairage public performant et innovant :
 - Accroissement régulier du parc notamment par transferts de compétence : 110 000 foyers,
 - Diminution de la puissance moyenne installée (impact énergétique) via d'importants programmes de renouvellement des installations, soutenus financièrement : R30, Fonds vert... Taux de leds à 30 %, temps de coupure : +25 %,
 - Taux de panne faible : < 3 %,
 - Marge de progrès : délais d'intervention, trame noire en cours d'élaboration, diminution des consommations..., développement de nouveaux services...

→ Être au plus près des communes et des EPCI pour les accompagner dans leur transition énergétique

- Poursuivre l'accompagnement des collectivités en matière de planification énergétique :
 - 6 PCAET accompagnés dans leur phase de création,
 - Accompagnement « PACTE Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique » pour la mise en œuvre des PCAET : 3 conventions,
 - Mise en œuvre de la feuille de route de la CCTE (6 groupes de travail) : cadastre solaire, trame noire, ...
- Impulser la rénovation énergétique des bâtiments publics et massifier son déploiement ;
 - Mise en place des 3 niveaux de CEP: 96 collectivités en CEP 1 / 52 collectivités en CEP 2 et jusqu'à
 - 6 collectivités en CEP 3 (expérimentation),
 - Appel à projet PROGRES (1 et 2) : 650 K€ d'aides octroyées en 2022,
 - Renouvellement de l'éclairage intérieur des bâtiments publics (installations sportives, salles des fêtes, mairies, ...): 10 opérations sur la période.
- Développer avec les collectivités des projets de production d'énergies renouvelables (électricité, biogaz, chaleur et froid...):
 - 19 installations de production photovoltaïque en exploitation,
 - 7 installations de production de chaleur bois en exploitation technique.
 - Expérimentation de l'autoconsommation collective dans le cadre du développement d'installations de puissance moyenne avec un tiers investisseur (ombrières PV.....),
 - Réalisation des plans de zonage pour l'injection de biogaz dans le cadre des projets de méthanisation.
 - · Signature de la charte normande d'acceptabilité des projets de méthanisation.
- Favoriser les nouveaux modes de gestion de l'énergie, l'évolution des usages et la complémentarité des réseaux énergétiques :



- Négociations quinquennales distribution d'électricité et nouveau contrat GRDF,
- Lauréat du programme Eff'ACTE de la FNCCR (réalisation d'étude d'effacement des consommations sur le bâtiment du syndicat et de collectivités, d'une borne de recharge),
- Etude pour tester un système de vehicle-to-grid : borne de recharge V2G, le véhicule électrique lorsqu'il est branché, utilise l'énergie stockée dans la batterie pour les besoins énergétiques du réseau électrique, du bâtiment ...),
- Intégration dans nos nouveaux marchés d'achat d'énergie 2024/2027 d'une disposition pour utiliser les achats directs (valorisation de production d'énergie locale).

→ Accompagner le développement de la mobilité bas carbone et de ses usages

- Soutien à 3 projets d'auto partage : CUCM, Trévières et la CC du Pays de Falaise,
- Développement des stations VAE (3 stations en service + étude départementale de déploiement),
- Réalisation du SDIRVE et planification du déploiement des stations de recharge pour VE sur 2023/2027.
- GAZ : étude de potentiel réalisée avec GRDF + contribution à une étude d'avitaillement bio GNV initiée sur Vire Normandie,
- H2: 2 stations en service (très peu d'utilisateurs, coûts d'exploitation très élevés, pas de modèle économique viable).

→ Renforcer les relations avec les usagers

- Élargissement des critères du FSE (dès 2023, ouverture du dispositif à tous les fournisseurs et toutes les énergies),
- Renouvellement des conventions avec le CDHAT et SOLIHA en février 2023,
- 62 dossiers aidés depuis 2020, soit près de 110 000 € d'aides octroyées,
- Redynamisation des partenariats : octroi de 20 000 € de subventions à 3 associations caritatives.
- Poursuite de l'information auprès des partenaires et du public (forums habitat, lors des réunions auprès des travailleurs sociaux et des points info 14),
- Accompagnement renforcé du syndicat dans le cadre d'une réclamation collective des usagers de la concession 2008 gaz naturel Antargaz relative à l'augmentation des tarifs usagers.

→ Valoriser les données patrimoniales et énergétiques

- Se positionner comme un agrégateur des données énergétiques locales :
 - Mise à disposition des collectivités de la plateforme « Kabanda » pour analyser toutes leurs consommations et dépenses énergétiques : à fin 2022, plus de 400 collectivités disposent de ce logiciel.
- Consolider nos services en matière d'information géographique :
 - Mise à disposition gratuite pour l'ensemble des collectivités du Calvados de l'outil SIG MAPEO enrichi régulièrement (données réseaux, documents d'urbanisme, cartes communales, données énergétiques, cadastre, SDIS, données du CD14...),
 - Membre actif de la Coordination Régionale de l'Information Géographique en Normandie CRIGE
 en particulier sur les thématiques DT/DICT et PCRS.

Concentrer les priorités au travers de 10 actions structurantes pour l'avenir :

1.	Continuer à réduire progressivement les écarts de qualité d'énergie électrique distribuée en zones rurales par rapport aux zones urbaines	 Renégocier certains objectifs du contrat de concession, Résorber totalement le réseau BT fils nus en secteur rural et soutenir l'effort de résorption en secteur urbain, Poursuivre le niveau d'investissement en matière d'effacement des réseaux, de raccordement, de renforcement
2.	Engager le processus de renégociation du contrat-cadre de concession GRDF	 Rechercher à favoriser le développement du biogaz, structurer une politique d'investissements adaptée au contexte, Définir des indicateurs de qualité incitatifs les plus adéquats, afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.



3.	Réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public	 Accentuer le renouvellement des foyers > 150 Watts et/ou > 30 ans pour atteindre un taux de leds s'élevant à 40 % sous 3 ans, Mettre en œuvre les recommandations techniques / trame noire, Développer de nouveaux modes de gestion et d'usages
4.	Accompagner les collectivités dans la maîtrise des factures énergétiques de leurs bâtiments	 Encourager le passage à l'acte dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique (PROGRES, CEP 3), Inciter l'adhésion du plus grand nombre de communes au CEP niveau 1, Disposer d'un groupement d'achat d'énergies efficace.
5.	Devenir un acteur public majeur dans la production d'énergie renouvelable locale	 Création d'une structure porteuse pour le développement de projets EnR, dans une logique de favoriser la consommation locale d'énergies, Par la montée au capital de sociétés de projets spécifiques, notamment dans le cadre du déploiement d'ombrières; Evaluation sous trois ans du bilan économique et financier de l'efficacité des installations de production d'énergie solaire.
6.	Relancer le développement des projets de production de chaleur	- En cohérence avec le réseau Gaz, - Signature d'une seconde convention « fonds chaleur » - Signature d'une seconde convention »
7.	Engager une réflexion sur la compétence « contribution à la transition énergétique » (socle pour l'accompagnement des EPCI)	-
8.	Conforter notre rôle d'aménageur du territoire en matière d'implantation et d'exploitation d'infrastructures de mobilité bas carbone	 Réalisation du plan de déploiement du SDIRVE, Evaluation sous trois ans du bilan économique et financier de l'efficacité des dispositifs de déploiement des bornes de recharge.
9.	Être un acteur engagé pour réduire la précarité énergétique des usagers de l'électricité et du gaz	- Soutien à la rénovation énergétique des logements à vocation sociale (rédaction d'un guide)
10.	Consolider nos services en matière d'information géographique	- En se positionnant sur notre rôle pour la mise en œuvre d'un Plan de Corps de Rue Simplifiée - PCRS - à échéance 2026

Madame la Présidente précise que, pour ce qui concerne les coupures survenues sur la côte mais également dans les terres, le syndicat a rencontré ENEDIS pour obtenir des comptes et des bilans chiffrés et faire programmer les investissements nécessaires.

Le Comité Syndical prend acte de cette présentation et des actions à mettre en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence à cette séance à l'ordre du jour conséquent et rappelle les prochaines échéances présentées en début de séance, à savoir :



- Jeudi 12 octobre 2023 Comité Syndical 09h30 Grange aux Dîmes Abbaye d'Ardenne (Saint-Germain-la-Blanche-Herbe) avant de débuter une journée autour de la présentation du bilan à mi-mandat du plan stratégique et de tables rondes,
- > Jeudi 14 décembre 2023 Comité Syndical 14h00 CCI Caen Normandie,
- > Samedi 16 septembre 2023 Normandie Energies Tour,
- > Du lundi 6 au mercredi 15 novembre 2023 Commissions Locales d'Energies.

Madame la Présidente lève la séance à 16h15.

Le Secrétaire de séance,

Cédric POISSON

La Présidente.

Catherine GOURNEY-LECONTE